



## **COMMUNIQUE**

L'Ambassade de la République Togolaise au Brésil porte à la connaissance de la communauté togolaise au Brésil et dans les pays de sa juridiction qu'un registre de déclaration de naissance est désormais disponible pour l'enregistrement des naissances.

Les déclarations de naissances sont recevables quarante-cinq (45) jours qui suivent la naissance des enfants. Elles sont gratuites.

La fiche de déclaration de naissance est téléchargeable sur le site de l'ambassade: [embaixadadotogo.com.br](http://embaixadadotogo.com.br)

L'ambassade est disposée à assister les compatriotes à obtenir la transcription des actes de naissance des enfants qui n'ont pas été déclarés dans le délai des 45 jours ou des enfants nés avant la décision de reprise des déclarations de naissances à l'ambassade.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter l'ambassade à l'adresse ci-après:

**Ambassade du Togo au Brésil**  
**SHIS QI 11, CONJUNTO 9 CASA 10, LAGO SUL-BRASILIA-DF, cep.71625290**  
**Tél: (61) 3254-5020**  
**[ambas.togobresil@yahoo.fr](mailto:ambas.togobresil@yahoo.fr)**

Fait à Brasilia, le 17 juin 2024 